

## Argumentaire sur l'initiative populaire fédérale « AVSplus : pour une AVS forte »

### De quoi s'agit-il ?

L'Union syndicale suisse veut augmenter les rentes de vieillesse de l'AVS au moyen de l'initiative populaire « AVSplus : pour une AVS forte ». Le texte demande le versement d'un supplément de dix pour cent sur la rente. Le but est de contrer l'érosion du taux de remplacement AVS et de répondre à la pression sur les rentes de la prévoyance professionnelle redoutée par les auteurs de l'initiative.

Les coûts de l'initiative s'élèvent actuellement à 4,1 milliards de francs. En 2030, ceux-ci représenteront jusqu'à 5,5 milliards de francs par année. Le texte de l'initiative ne prescrit pas le financement. Les initiants proposent par contre de financer l'initiative avec une augmentation des cotisations salariales à l'AVS : Employé et employeur devraient payer 0,4 pour cent de plus chacun sur le salaire.

### Ce que disent les partisans

- **Les rentes sont insuffisantes**

Aujourd'hui, un employé retraité doit s'en sortir avec moins de 3 000 francs, que lui versent ses 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers. Il n'est donc plus en mesure de maintenir son « niveau de vie antérieur » une fois devenu retraité, comme le prescrit la Constitution fédérale. Les personnes qui ont travaillé toute leur vie ne doivent pas se retrouver dans le besoin à la retraite, peu importe leur salaire.

- **Les rentes AVS sont à la traîne des salaires**

Les rentes AVS n'ont plus été augmentées depuis 40 ans. Elles n'ont en effet été qu'adaptées tous les deux ans au renchérissement et, en partie seulement, à l'évolution des salaires. Il est donc temps de les augmenter, d'autant plus que les rentes du 2<sup>e</sup> pilier sont sous pression. Cet investissement dans l'AVS est d'autant plus important pour les femmes qui ont souvent une petite rente suite à une maternité.

- **L'AVS est la prévoyance vieillesse la plus sûre**

Les finances de l'AVS sont équilibrées. Tant que des personnes travailleront et gagneront de l'argent en Suisse, l'AVS pourra verser des rentes. Grâce à un financement intelligent et à la hausse constante de la productivité, l'augmentation du nombre de personnes âgées et la prolongation de l'espérance de vie n'ont pas posé problème par le passé. Et ce ne sera pas le cas non plus demain.

- **La Suisse peut se permettre des rentes plus élevées**

Les rentes AVS sont finançables. AVSplus devrait coûter 4,1 milliards de francs. Un financement par des cotisations salariales est défendable. Car les cotisations AVS n'ont plus été augmentées depuis 40 ans, alors que les salarié-e-s et les employeurs doivent verser des montants toujours plus élevés au 2<sup>e</sup> pilier. Avec AVSplus, un ou une salarié(e) devrait verser 0,4% de cotisations en plus. En contrepartie, la rente augmenterait de façon significative.

## Ce que disent les adversaires

- **Garantir la santé financière de l'AVS au lieu de la mettre en péril**  
En 2014, l'AVS a dépensé plus qu'elle n'a encaissé. C'est notamment dû au développement démographique. Ce qui signifie : le nombre de rentiers AVS augmente alors que celui des travailleurs cotisants est en baisse. Si aucune mesure n'est prise, il manquera environ 7.5 milliards de francs à l'AVS en 2030. Afin d'assurer la pérennité de l'AVS, il est nécessaire de repenser le système par une réforme structurelle totale et non par une augmentation forfaitaire des rentes pour tous. L'initiative met en péril la réforme Prévoyance vieillesse 2020 qui prend en compte les deux piliers et vise une réforme globale.
- **L'augmentation des rentes coûterait des milliards**  
Selon l'initiative, tous les retraités percevraient une augmentation de dix pour cent de leur rente AVS, qu'ils soient aisés ou non. Cette augmentation selon le principe de l'arrosoir n'est pas solidaire et coûte cher. En effet, l'acceptation de l'initiative obligerait à trouver chaque année 5.5 milliards de francs supplémentaires d'ici 2030. Ce montant s'ajouterait donc au déficit de 7.5 milliards de francs déjà prévisible et creuserait ainsi un gouffre de près de 13 milliards de francs chaque année.
- **Pas d'expérimentation sur le dos des générations futures**  
Selon les initiants, l'augmentation des rentes devrait être financée par une augmentation des cotisations salariales. Vu que ce sont les employés actuels qui paient les rentes, ce serait à la population active de porter la charge des cotisations élevées. Mais il serait injuste de prélever des milliards de francs sur les salaires de la génération à venir ! Actuellement, plus de jeunes familles que de rentiers sont victimes de pauvreté.
- **L'initiative profite aux mauvaises personnes**  
L'AVS est l'assurance sociale la plus solidaire. Ceux à qui la rente ne suffit pas bénéficient de prestations complémentaires (PC). Ce qui est juste ! L'initiative met cette solidarité en péril. Les bénéficiaires actuels des prestations complémentaires AVS ne seraient en aucun cas favorisés par l'initiative. Comme la rente AVS augmenterait de dix pour cent, les prestations complémentaires seraient inévitablement réduites dans la même proportion. Et, contrairement aux PC, les rentes AVS sont imposables. Les rentiers avec une prévoyance vieillesse modeste n'auraient pas plus d'argent à la fin du mois.

## Recommandations

- Au Conseil national, l'initiative a été rejetée par 139 voix contre 53 et 1 abstention.
  - Au Conseil des Etats, l'initiative a été rejetée par 33 voix contre 9 et 1 abstention.
  - Le Groupe PDC a voté contre l'initiative tant au Conseil national qu'au Conseil des Etats.
  - A l'unanimité, la Présidence du PDC suisse rejette l'initiative.
- 